

Le rapport Caillet

JEAN-FRANÇOIS DELMAS

Bibliothèque Inguimbertaine
et musées de Carpentras
jf.delmas@carpentras.fr

Archiviste paléographe, diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris, titulaire d'un DEA d'histoire et d'une licence d'histoire de l'art et d'archéologie, Jean-François Delmas est directeur de la bibliothèque Inguimbertaine et des musées de Carpentras depuis janvier 2004. Il a été auparavant chargé d'études à la Réunion des musées nationaux et conservateur à la bibliothèque de la Sorbonne. Il est l'auteur de *L'Inguimbertaine, Maison des musées* (Éditions Nicolas Chaudun, 2008).

Le 1^{er} septembre 1978, Georges Le Rider, administrateur général de la Bibliothèque nationale, confie à Maurice Caillet, inspecteur général des bibliothèques, une mission d'évaluation des objectifs et des moyens pour un plan de sauvetage des collections de la bibliothèque.

Dans un rapport préliminaire rendu le 26 février 1979, Maurice Caillet répond aux trois préoccupations essentielles du responsable de l'établissement : il dresse un constat des fonds en péril, propose des solutions propres à assurer leur conservation et évalue le coût de cette opération. Ce rapport fait état des conclusions auxquelles est parvenue à l'issue des séances qu'elle a tenues d'octobre 1978 à février 1979, la commission constituée par les soins de l'administrateur.

Ce document est complété par un second, le 14 mai 1979¹. Maurice Caillet y confirme les préconisations déjà formulées et étend son propos au choix d'un procédé de désacidification de masse. En outre, l'auteur prend en compte les besoins des deux départements des arts du spectacle et des publications officielles qui n'avaient pas été analysés dans l'étude précédente. Ce rapport complémentaire souligne aussi l'importance des problèmes de climatisation, d'entretien des locaux et des collections, de stockage rationnel des documents, définis comme des données permanentes dont doit tenir compte une véritable politique de sauvegarde des collections.

1. Maurice Caillet, *Rapport préliminaire sur les objectifs et les moyens du plan de sauvetage des collections de la Bibliothèque nationale*, 26 février 1979 ; *Deuxième rapport sur les objectifs et les moyens du plan de sauvetage des collections de la Bibliothèque nationale*, 14 mai 1979. Documents dactylographiés consultables au Centre de documentation de la Direction du livre et de la lecture. En 2009, les fils de Maurice Caillet ont donné à la bibliothèque Inguimbertaine les notes préparatoires et la correspondance de leur père concernant la rédaction de ce rapport.

Ces deux documents circonstanciés produits à trois mois d'intervalle et indissociables l'un de l'autre constituent la somme des besoins précis et techniques de la Bibliothèque nationale afin de préserver ses collections. Les conditions particulières ayant contribué à l'élaboration du rapport Caillet sont rappelées ici. Son contenu est analysé, puis sont évoquées les répercussions de ce texte au sein des bibliothèques.

Le contexte

En dépit des grandes entreprises catalographiques du XIX^e siècle et de la tradition d'érudition de quelques prestigieuses institutions parisiennes et provinciales, les bibliothèques, d'une manière générale, ont tardé à prendre en compte la dimension patrimoniale de leurs fonds. Contrairement aux musées dont la préservation des collections est la vocation première, les bibliothèques doivent concilier trois missions : la communication – souvent intensive – des documents, leur élimination et leur préservation. Ce dernier point ne couvre donc qu'un seul des aspects du service des bibliothèques.

Le poids de l'histoire a joué un rôle important dans ce retard. En effet, l'État demeure propriétaire des collections provenant des confiscations révolutionnaires. Ces dispositions juridiques ont contribué à enrichir les fonds de la Bibliothèque nationale. Aux termes de la loi du 28 janvier 1803, elles ont également mis à la disposition et à la charge des communes un abondant patrimoine écrit et graphique. Signifions aussi la multiplicité des statuts des bibliothèques en France : certaines dépendent de l'État et ressortissent à des ministères différents ; d'autres à des collectivités territoriales ; d'autres encore à des organismes privés.

Autant de facteurs qui expliquent les lacunes de la politique patrimoniale

des bibliothèques pendant plusieurs décennies. En raison de la complexité de sa propriété, de sa dispersion, de sa grande diversité de nature et de l'étendue de son champ, la notion de patrimoine des bibliothèques a donc fait l'objet d'une sensibilisation progressive. En 1966, l'inondation de Florence a révélé l'indigence des moyens de sauvegarde; de 1965 à 1971, Henri-Jean Martin et l'Institut de recherche et d'histoire des textes ont développé les méthodes de recensement des livres anciens; en 1975, le service du livre ancien de la Bibliothèque nationale a lancé une enquête sur les fonds anciens des bibliothèques²; en 1977-1978, des stages sur la conservation et la mise en valeur sont organisés par les administrations de tutelle³.

C'est dans ce contexte particulier que, le 5 juillet 1978, l'administrateur de la Bibliothèque nationale adresse un rapport à Alice Saunier-Séité, ministre des Universités dans le gouvernement de Raymond Barre. Il appelle son attention sur la nécessité de préparer un plan de sauvetage des collections de cette vénérable institution. L'administrateur général désigne une commission chargée de cette étude dont il confie la présidence à Maurice Caillet. Réunie pour la première fois le 23 octobre 1978, cette commission regroupe Thérèse Kleindienst, secrétaire générale de la Bibliothèque nationale, les conservateurs en chef et conservateurs des différents départements de l'institution, ainsi que ceux du service de la conservation et de la restauration et du service photographique de la bibliothèque. Françoise Flieder, maître de recherche au CNRS, directrice du Centre de recherche pour la conservation des documents graphiques, et cinq experts qualifiés dans les techniques photographiques sont également sollicités.

2. Françoise Bléchet et Annie Charon, *Les fonds anciens des bibliothèques françaises: résultats de l'enquête de 1975*, Paris, IRHT, 1981.

3. Le contenu de ces stages a permis la publication du manuel *Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises*, Villeurbanne, Presses de l'ENSB, 1983.

Le contenu du rapport

Le rapport remis par Maurice Caillet se décompose en cinq parties: constatation et ampleur des dommages menaçant les collections; actions à mener parallèlement, reproduction et restauration; pluralité des procédés à mettre en œuvre; définition d'unités de travail; évolution des moyens et des rythmes de réalisation; six annexes⁴.

D'emblée, l'auteur souligne que, dans un établissement aux dimensions de la Bibliothèque nationale, l'abondance et la variété des collections ainsi que l'importance numérique de chaque fonds posent déjà par elles-mêmes un problème aux multiples aspects: catalogage, classement, stockage, entretien, communication; leur incidence sur la conservation des documents est loin d'être négligeable. Il évoque aussi les préoccupations issues de l'environnement (absence de climatisation ou défaillances du système là où elle existe) ainsi que la pollution insidieuse due à l'emplacement des bâtiments bordés de rues étroites où la circulation est intense. Il signale l'entretien malaisé de tant de documents et de leurs reliures sur des rayons souvent encombrés. Il déplore le défaut de qualification du personnel dans ce domaine. Il dénonce, enfin, les facteurs redoutables d'usure imputables à la multiplication des communications et aux fréquentes demandes de reproductions.

Collections en grand danger

Le rapport alerte sur la gravité du problème posé par la dégradation accélérée d'une importante partie de ses fonds: l'autodestruction des papiers modernes constitués de pâte de bois mécanique dont la fabrication s'est répandue à partir du troisième tiers du XIX^e siècle⁵. « Il y a là, affirme Maurice

4. Voir: Maurice Caillet, « La conservation des documents et ses problèmes: un exemple, la Bibliothèque nationale de Paris », *Revue française d'histoire du livre*, n° 24, 1979, p. 813-828.

5. Au cours du XIX^e siècle, une véritable révolution intervint dans la fabrication du papier. La pâte à base de chiffons employée jusqu'alors n'était plus produite en quantité

Caillet, un processus capable d'entraîner la disparition à plus ou moins longue échéance d'une grande partie des collections non seulement de la Bibliothèque nationale, mais aussi de toutes les bibliothèques françaises et étrangères où se trouvent des documents ayant pour support le papier. On ne saurait se dissimuler, poursuit-il, que c'est l'avenir même de la mémoire du monde pour sa partie française qui se joue en ce moment; le sort de ce que notre culture a produit depuis plus d'un siècle dans tous les domaines où le support obligé est le papier, se trouve suspendu à l'adoption rapide, car le temps presse terriblement, de techniques efficaces de traitement de masse des documents en danger, à l'attribution de moyens suffisants pour les mettre en application tant en matière de restauration que de reproduction. Ces moyens peuvent paraître considérables, c'est certain, mais l'enjeu n'est-il pas capital? »

Cités à l'appui pour chacun des départements, les chiffres des documents en danger sont impressionnants. En 1978, le résultat d'une enquête diligentée par Georges Le Rider révéla que, sur les deux millions d'ouvrages de la période 1875-1960 conservés par le département des Livres imprimés, seuls 550 000 étaient dans un état satisfaisant; 120 000, en grande majorité très consultés, avaient souffert par manque de reliure, 660 000 étaient brunis en raison de la dégradation du papier; 670 000, enfin, étaient devenus friables sur toute leur surface et, par conséquent, ne pouvaient plus être

suffisante pour répondre dans le monde occidental à l'accroissement des besoins. Les progrès de l'alphabétisation, la multiplication des éditions et surtout le développement foudroyant de la presse incitèrent à développer et à utiliser une autre matière première plus abondante et moins onéreuse. Les fibres des bois tendres devinrent bientôt l'élément constitutif essentiel de la plupart des papiers. Ces pâtes de bois présentent des caractéristiques pouvant entraîner une irréversible dégradation du papier. Obtenues par des procédés entièrement mécaniques, provoquant la désagrégation de la fibre cellulosique, insuffisamment lessivées le plus souvent, elles contiennent des lignines et des pectines résistant mal à l'action de la lumière. De tous ces éléments découle un accroissement considérable de l'acidité entraînant plus ou moins rapidement des effets déplorables: papier jaunissant, devenu cassant, se fractionnant en menus morceaux.

communiqués. Si le processus d'autodestruction du papier ne pouvait être enrayeré, les 660 000 volumes à des stades divers de brunissement risquaient de devenir, eux aussi, entièrement friables et devraient à leur tour être exclus de la communication.

La situation était plus mauvaise encore au département des Périodiques tant la qualité des papiers servant à l'impression des journaux était médiocre. Des collections récentes, datant parfois d'à peine dix ans, surtout si elles avaient été conservées pliées, étaient dans un état déplorable tant le phénomène d'autodestruction y avait été rapide. On évaluait à sept millions le nombre de feuilles de ces journaux dont la restauration s'imposait d'urgence pour éviter leur totale désagrégation.

Outre ce constat effrayant, le rapport dénombrait encore, parmi les collections en péril, 31 000 volumes de manuscrits contemporains dont de nombreux autographes de littérateurs français modernes, 337 770 volumes du fonds musical, 36 430 cartes et plans, 2 575 990 estampes et photographies. Afin de rendre plus éloquent encore ce cri d'alarme, Maurice Caillet joint à son rapport un dossier photographique de documents dont l'état a paru particulièrement caractéristique des principaux problèmes signalés : cartes, estampes, affiches conservées dans des portefeuilles défectueux ; manuscrits, imprimés, partitions à désacidifier ; négatifs sur plaque de verre à conditionner et dont il convient de tirer au moins une épreuve.

Reproduction, restauration

Face à l'ampleur de la tâche, Maurice Caillet préconise de mener simultanément la reproduction et la restauration des documents que la mauvaise qualité de leur papier conduit inévitablement à devenir incommunicables. L'auteur du rapport envisage ce double aspect de la question en faisant, pour l'un et pour l'autre, l'inventaire des besoins tels qu'ils ont été recensés, puis il évoque l'action commune, conjuguant restauration et reproduction, prévue pour le sauvetage des documents reconnus en danger. L'ins-

pecteur général rappelle que la restauration demeure nécessaire dans tous les cas où elle apparaît indispensable à la permanence du document original, qui seule garantit l'authenticité et permet de prendre connaissance des aspects qu'une reproduction ne rend qu'imparfaitement. Toutefois, l'importance des chiffres interdit de procéder à des traitements traditionnels de restauration sur ces documents.

Pour la restauration comme pour la reproduction, le type de documents, la cause dominante de sa vulnérabilité et le degré de détérioration orientent vers des gammes différentes de traitements. Afin d'entreprendre le plus tôt possible la réalisation concrète de ce plan de sauvetage, l'auteur du rapport définit des unités de travail pour la reproduction comme pour la restauration. Chacune de ces unités de travail correspond à l'utilisation optimale d'un ensemble d'appareils. Concernant la restauration, Maurice Caillet préconise un autoclave pour la désacidification ; une unité de doublage (par lamination sous presse chauffante) et de restauration proprement dite ; une unité de reliure manuelle pour les ouvrages offrant une valeur particulière ; une unité de reliure mécanique pour ceux ne présentant qu'un intérêt documentaire. Il est entendu que de nombreux documents de moindre importance seront simplement conservés dans des boîtes ou sous pochettes. Ils pourront rester le cas échéant en feuilles, puisqu'ils auront fait l'objet d'une reproduction en vue de leur consultation, et ne seront par conséquent que très exceptionnellement appelés à être communiqués. Maurice Caillet détermine ensuite un processus articulé autour de deux points importants :

- Les opérations prévues : la désacidification des documents sur papier, le renforcement, la restauration, éventuellement la reliure ou le montage d'une part, de l'autre, la reproduction par microfilm, microcarte, cliché (né-

gatifs et tirages) ne peuvent être exécutés indépendamment les uns des autres sans grande perte de temps et gaspillage de moyens. Il importe donc de constituer des « chaînes de travail » où chaque document traité le serait continûment et intégralement, de la reproduction à la désacidification et à la remise définitive en bonnes conditions de conservation.

- La masse des documents concernés étant telle, l'on ne peut les traiter tous à la Bibliothèque nationale, ni à son annexe de Versailles. Les neuf

“Le plan de sauvegarde de la Bibliothèque nationale soumis par Maurice Caillet a introduit en France les approches américaines”

ateliers de restauration de la Bibliothèque nationale (un atelier central et huit ateliers de départements d'importance variable à l'Arsenal, aux Cartes et plans, aux Estampes, aux Livres imprimés, aux Manuscrits, aux Monnaies et médailles, à la Musique et aux Périodiques) continueront à accomplir les travaux les plus délicats ; les documents les plus précieux leur seront confiés. En revanche, la totalité du « tout-venant » menacée par l'autodestruction du papier exige, pour être traitée, des moyens d'une ampleur sans commune mesure avec ceux pouvant être offerts par ces ateliers, même étoffés.

L'accroissement du nombre des usagers, l'ampleur et la variété des collections auxquelles ils ont recours pour leurs travaux entraînent pour les documents de plus en plus de manipulations répétées. La situation devient telle, par les proportions qu'elle atteint, par les problèmes de conserva-

tion qui en découlent, qu'elle compromet l'une des vocations essentielles de la Bibliothèque nationale. Dans tous les départements, on constate, du fait des demandes répétées de communication et de reproduction portant souvent sur le même type de documents, une usure de ces pièces, d'autant plus préoccupante qu'elle accentue les risques de détérioration toutes les fois qu'il s'agit de ces papiers modernes fragiles. D'autres documents d'un caractère exceptionnel, auraient besoin, eux aussi, d'être soustraits à des manipulations fréquentes et à l'exposition à la lumière : exemplaires uniques, manuscrits à peintures, autographes, négatifs photographiques anciens. Il importe de préserver ces richesses et il devient nécessaire de prendre des dispositions pour qu'en cas d'accident, elles ne soient pas exposées à disparaître sans recours.

Politique de substitution

Pour toutes ces raisons, le plan de sauvegarde prévoit de poursuivre la politique de reproduction des documents déjà appliquée à la Bibliothèque, mais en lui donnant une grande extension et en la systématisant. Cette action aura trois objectifs : soustraire le maximum de documents retenus par le plan de sauvetage à la communication, donc à l'usure ; favoriser la recherche en établissant autant de copies que le besoin s'en fera sentir ; enfin, accélérer la constitution des archives de sécurité. Loin de limiter l'accès des chercheurs à la documentation, Maurice Caillet suggère de substituer à l'original une microforme, « l'objectif de cette reproduction, précise-t-il, est d'enregistrer le contenu du document pour en permettre indéfiniment la communication, sur place ou à distance, avec une fréquence dont l'accroissement pourra alors être, non pas freiné, mais favorisé et diversifié ».

Pour tous les documents, la reproduction photographique comportera des modalités différentes selon leur format, leur support, la qualité des illustrations, l'importance du nombre de pages. Ainsi, la microfiche sera employée pour la plupart des livres, le microfilm pour les périodiques de

grands formats et les estampes afin de les communiquer facilement sans risque de déclassement. Enfin, le cliché est réservé pour les documents d'une grande finesse et les demandes iconographiques. Selon la typologie des documents, ces travaux de reproductions seront réalisés dans les centres de Sablé (pour les livres)⁶ et de Provins (pour la presse)⁷, ainsi qu'à Paris dans le site même de la rue de Richelieu (pour les documents les plus précieux). À Paris, seront traités ces documents et les pièces de grand format qu'il ne serait ni prudent, ni facile de faire voyager, essentiellement ceux conservés dans les départements des Manuscrits, des Estampes, des Cartes et plans, ainsi que dans la réserve du département des Livres imprimés ; de même, le tirage positif des importantes collections de clichés négatifs anciens sur verre des départements des Estampes⁸ et de la Musique y est aussi prévu. Enfin, les microformes de consultation exécutées dans tous les centres de traitement y seront rassemblées et mises en conditions. Chacun des trois centres groupera un certain nombre d'unités de travail opérant en symbiose. Le nombre et la composition des unités seront susceptibles de varier selon le type et la quantité des documents à traiter.

Cette évaluation de production repose sur les travaux des ateliers photographiques de la Bibliothèque nationale et de ceux de l'Association pour la

conservation et la reproduction photographique de la presse, habitués à réaliser des reproductions fidèles à partir de documents difficilement maniables. Maurice Caillet suggère que cette production, pendant la première année de fonctionnement, permettra de calculer avec précision si leur nombre suffit à accomplir les objectifs du plan dans un délai ne devant pas dépasser vingt ans. En effet, selon les travaux américains, 75 % des livres publiés avant 1940 n'ont pas une « espérance de vie » supérieure. Maurice Caillet propose d'équiper chaque centre d'une ou plusieurs caméras en noir et blanc (et en couleur si nécessaire) alimentant une développeuse et une ou plusieurs tireuses. Ces ensembles permettront d'obtenir, pour chaque prise de vue en microforme, un négatif pour les archives de sécurité, un contretypage négatif de travail et un positif de communication.

Les conséquences

L'ampleur du péril détermina la Direction générale de la recherche scientifique et technique (DGRST)⁹ à accorder une aide financière de dix millions de francs pour la sauvegarde des collections à partir de 1980, « Année du patrimoine ». Le plan de sauvegarde de la Bibliothèque nationale soumis par Maurice Caillet a introduit en France les approches américaines. Pour la première fois en France, la conservation était clairement identifiée comme un problème de masse. L'inspecteur général des bibliothèques s'est appuyé sur les travaux et les expériences entrepris dans les bibliothèques et les

6. Jean-Marie Arnoult, « Le Centre de conservation et de communication des documents imprimés et manuscrits de la Bibliothèque nationale (Sablé, centre Joël-Le-Theule) », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1982, n° 12, p. 689-698.

7. Cette action a pu être menée à bien grâce à une coopération efficace de ce centre avec l'Association pour la conservation et la reproduction photographique de la presse (ACRPP). France Pascal, « La Bibliothèque nationale à Provins », *Études sur la Bibliothèque nationale et témoignages réunis en hommage à Thérèse Kleindienst*, Paris, Bibliothèque nationale, 1985, p. 175-180.

8. Pour la conservation des estampes, cartes et plans, le sauvetage commencera par le changement de conditionnement des unités bibliographiques : les portefeuilles d'estampes en position verticale seront remplacés par des boîtes en position horizontale et les portefeuilles de cartes trop épais seront dédoublés.

9. La Direction générale de la recherche scientifique et technique (DGRST) a été créée en 1958, à la demande du général de Gaulle. Le chef de l'État souhaitait développer des institutions chargées de définir et d'animer une politique de recherche coordonnée, vigoureuse et de long terme. Placée auprès du Premier ministre et sous l'autorité d'un délégué général à la recherche scientifique et technique, la DGRST était dotée d'un service de programmation économique et financière qui préparait le budget de la recherche. Cette structure, légère au départ, avait pour fonction d'organiser, de coordonner et d'animer la politique nationale de recherche sur le plan interministériel.

archives des États-Unis et du Canada. Il prit notamment ses renseignements lors de communications des représentants de la Bibliothèque du Congrès à Washington au cours de la journée d'étude intitulée « Un plan de sauvegarde des collections nationales », tenue à la Bibliothèque nationale et à la Maison des sciences de l'Homme, le 25 septembre 1978, avec la participation d'experts français et étrangers.

En 1988, la Bibliothèque nationale a dressé le bilan de son action dans ce domaine¹⁰. De fait, le programme proposé par Maurice Caillet permit la reproduction de 100 000 ouvrages, de plusieurs millions d'images de périodiques, la désacidification et le reconditionnement de milliers d'ouvrages. À une approche empirique et à des pratiques de traitement artisanales des différents supports de l'écrit, de l'image, de la reliure, a succédé une approche scientifique grâce au développement des méthodes d'analyse des matériaux, de leur évolution, de leurs conditions de vieillissement et de dégradation en lien notamment avec la communication des documents. La Bibliothèque nationale a confirmé la priorité accordée au traitement des volumes du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle. En son sein, la mission de conservation a été placée désormais à égalité avec les autres fonctions bibliothéconomiques.

Aujourd'hui, les activités de conservation se répartissent sur quatre sites distincts coordonnés au sein du département de la Conservation par un service central. Cette entité comprend des experts en reliure, restauration, micrographie, numérisation. Un conservateur y est également chargé du plan d'urgence pour l'établissement. Deux ateliers de définition ont en charge de rassembler les documents par filières de traitement et de les orienter vers les ateliers internes ou vers les prestataires extérieurs. Ils effectuent le contrôle-qualité des documents avant leur réintégration dans les collections des départements. Dans chaque département de collection, un service

interne surveille les fonds, sélectionne les documents à traiter et les envoie au département de la Conservation.

Grâce aux importantes opérations d'entretien, de microfilmage, de conversion rétrospective des catalogues, le signalement et la diffusion des fonds connaissent un essor extraordinaire. Lancée en 1997, la base de données numériques Gallica, conçue comme la « bibliothèque virtuelle de l'honnête homme », propose aujourd'hui à la consultation en ligne plus de 70 000 monographies imprimées, 1 678 périodiques, revues et journaux (soit 248 527 fascicules), 1 200 volumes imprimés en mode texte, 500 documents sonores et 80 000 images fixes. Ce transfert de support soustrait ainsi définitivement les originaux aux communications destructrices.

Un formidable déclencheur

Bien que le rapport Caillet n'ait jamais eu la prétention d'élaborer une philosophie de la conservation, il a constitué un formidable déclencheur. Pour la première fois, l'état et la conservation des collections deviennent une préoccupation majeure. Maurice Caillet a permis de prendre conscience, chiffres à l'appui et dans une approche globale, du danger de perdre « la mémoire du monde » pour sa partie française, si aucune action d'envergure n'était mise en œuvre. La Bibliothèque nationale est la première en France où le problème de la sauvegarde des fonds a fait l'objet d'une évaluation précise des procédés et des moyens à mettre en œuvre pour le sauvetage des collections en danger.

Les résultats de cette enquête incitèrent, en novembre 1981, Jean Gattégno, directeur du livre et de la lecture, à confier à une commission de douze membres présidée par Louis Desgraves, inspecteur général des bibliothèques, une mission de réflexion et de préconisation sur le patrimoine de toutes les bibliothèques publiques. Ces initiatives françaises ont suscité, sur le plan international, une prise de conscience des problèmes de conservation : le rapport Ratcliffe sur les politiques de conservation en

Grande-Bretagne (1983) ; le rapport Fabian en République fédérale d'Allemagne (1983) ; le bilan sur la conservation des documents de bibliothèques en Europe dressé à la demande de la Commission des communautés européennes (1987) ; la conférence des directeurs de bibliothèques nationales à Vienne (1986) ; le lancement du programme « Preservation and conservation » de l'International Federation of Library Associations and Institutions (Ifla)¹¹.

Les incidences de ce rapport ont donc été déterminantes. Il a révélé que le patrimoine des bibliothèques n'est pas seulement un héritage du passé, mais qu'il est une construction incessante. Désormais, les bibliothécaires savent qu'ils doivent appréhender à la fois deux notions essentielles et indissociables de leur mission : conserver, signaler et valoriser le mieux possible les fonds reçus afin de les transmettre, et constituer, organiser et évaluer en permanence les collections selon les critères d'un projet scientifique et culturel déterminé. Afin de répondre aux exigences d'un tel programme, les documents doivent être traités de manière appropriée en vue de les rendre accessibles tout en les conservant à long terme. À bien des titres, le rapport de Maurice Caillet demeure un texte fondateur pour la profession. ●

Mars 2009

10. Jean-Marie Arnoult, « Le plan de sauvegarde de la Bibliothèque nationale », *Revue de la Bibliothèque nationale*, n° 27, printemps 1988, p. 53-58.

11. Voir : Denis Pallier, « Conserver : les politiques du patrimoine », *Histoire des bibliothèques françaises : les bibliothèques au XX^e siècle : 1914-1990*, Paris, Promodis-Éditions du Cercle de la librairie, 1992, p. 482-484.

Maurice Caillet

Alexandre Garbell,
portrait de Maurice
Caillet en 1946, fusain
sur papier, 31 x 27 cm.
Collection particulière.
Cliché: Christian Chaline.

Le 3 janvier 2008, Maurice Caillet, archiviste paléographe, inspecteur général honoraire des bibliothèques, s'est éteint dans sa 98^e année. Tous ceux qui l'ont approché ou qui s'intéressent au patrimoine des bibliothèques ont été touchés par sa disparition. C'est le sentiment unanime qui a saisi tous ceux qui l'ont approché ou qui s'intéressent au patrimoine des bibliothèques. En quarante ans de carrière, Maurice Caillet a gravi tous les échelons et connu tous les rouages de l'administration. Sa longévité, ses postes successifs lui apportèrent une connaissance remarquablement étendue et profonde de son métier, sa manière exceptionnelle de servir lui conféra une place de choix au sein de sa profession.

Très tôt, Maurice Caillet eut le bonheur de découvrir le monde des bibliothèques. En effet, il n'avait que 13 ans lorsque son père, Robert Caillet, s'est vu confier, en 1923, la direction de l'Inguimbertaine. Sa vocation est née dans les salles vénérables de la bibliothèque municipale classée de Carpentras. C'est son père, passionné par son métier, qui lui a communiqué la chaleur de son enthousiasme. Par la suite, la sollicitude de Maurice Caillet pour Carpentras et plus particulièrement pour l'Inguimbertaine, ne se démentit jamais, comme l'attestent ses nombreux dons.

À l'âge de concrétiser son choix professionnel, il entra à l'École nationale des chartes et y soutint, en 1935, une thèse consacrée aux évêques de Carpentras au XIII^e siècle. En attendant une affectation, il occupa plusieurs emplois ponctuels : intérim à la bibliothèque municipale classée de Valenciennes, inventaire des archives municipales anciennes de Vaison-la-Romaine, aménagement du musée

archéologique et lapidaire de Carpentras dans l'ancienne chapelle de la Visitation. Ces expériences diverses ont contribué à élargir son horizon et il s'est toujours réjoui de cet enrichissement qu'il qualifiait lui-même de « *vagabondage professionnel* ».

En 1937, Maurice Caillet fut nommé à Valence, en qualité de conservateur de la bibliothèque, du musée et des archives de la ville. Ses fonctions furent complétées, au lendemain de la Libération, par la direction de la bibliothèque départementale qui venait d'être créée dans la Drôme. La multitude de ces charges ne le décourageait pas. Bien au contraire, ses activités nombreuses auxquelles s'ajoutèrent, au fil des ans, des obligations dans le cadre de sociétés savantes le satisfirent toujours. Il se plaisait, d'ailleurs, à les énumérer afin de placer en exergue la variété, la richesse et l'utilité des missions des conservateurs de province.

Un esprit de coopération

En 1949, il découvrit d'autres aspects de son métier avec la bibliothèque municipale classée de Toulouse. Il conserva un excellent souvenir de ses quatorze années passées dans la « ville rose ». À Toulouse, grâce à lui, la bibliothèque prit une part active à la vie intellectuelle. Par-delà les barrières administratives et les susceptibilités personnelles, il établit une étroite coopération avec les autres institutions culturelles, dans un climat d'entente qu'il sut instaurer de manière pérenne.

En 1963, il fut promu inspecteur général des bibliothèques. C'est à ce titre qu'il se vit confier la mission d'évaluation sur l'état des fonds de la Bibliothèque nationale, document passé depuis à la postérité sous le nom

de « rapport Caillet ». Jusqu'à son départ à la retraite, Maurice Caillet fut aussi bien le conseiller avisé des jeunes bibliothécaires isolés sur le terrain que l'interlocuteur conciliant mais ferme des collectivités territoriales ou des tutelles administratives. Conscient de ses fonctions et de ses responsabilités vis-à-vis de l'État, il conservait, toutefois, une simplicité de ton afin de ne jamais faire sentir le poids de son autorité. Ce qui frappait le plus chez lui, c'était son affabilité naturelle, sa totale disponibilité. Il savait trouver aux problèmes les plus confus une solution réaliste et, autant que possible, administrativement rapide et efficace.

Un chercheur érudit et curieux

Chartiste, archéologue, historien, bibliophile, enseignant, jamais cantonné dans une époque, il fit connaître ses centres d'intérêt dans de nombreuses publications (80 références bibliographiques) au style attrayant et vivant. Le mot était juste et précis, l'expression était élégante, marquée par la pratique naturelle du bon usage. Sa culture était immense, à la mesure de sa curiosité. Sur le passé des bibliothèques comme sur l'histoire de l'imprimerie et de l'édition française, sur le patrimoine, l'érudition de Maurice Caillet était étonnamment vaste. À la retraite, il offrit bénévolement ses services afin de classer et de réorganiser le très riche fonds de la bibliothèque du collège des Irlandais*. En 1992, il y présenta une exposition d'ouvrages relatifs à l'Irlande, contribuant ainsi à mettre en valeur cette collection originale au cœur du Quartier latin.

Outre ses solides connaissances, la manière dont il les mettait en pratique avec discernement, patience et humour, en faisant un interlocuteur recherché. Cet homme réservé était sensible et ouvert. Il possédait le don d'écouter et d'apporter aux questions une réponse aussi judicieuse que nuancée. Dans sa personnalité, la conjonction du chartiste et du haut fonctionnaire le conduisait à s'intéresser sans faux-semblant aux autres, aussi bien à leurs travaux de recherche qu'à leurs préoccupations professionnelles et quotidiennes. Cette aptitude – qui en a fait incontestablement un « maître » – lui a permis d'exercer un rôle reconnu par tous.

Jean-François Delmas

* Voir: Noëlle Balley, « Le chantier du fonds patrimonial du Centre culturel irlandais de Paris », *BBF*, 2008, n° 6, p. 64-65.